

**UN MARIN BRUXELLOIS,
GOUVERNEUR DES COMPAGNIES DES INDES
HOLLANDAISE ET FRANÇAISE.**

20510

Par M. Albert de BURBURE de WESEMBEEK,
de la Section d'Histoire de l'Académie de Marine.

Au Japon et à Formose.

Il est peu banal, le destin de ce Bruxellois dont le hasard d'un obscur embarquement fit un jour la personnalité la plus marquante du trafic colonial au XVII^e siècle.

Né dans la capitale belge, vers 1600, émigré vraisemblablement en Hollande à cause de ses opinions religieuses, François Caron, qui avait le goût des aventures, s'estima un jour heureux de pouvoir, faute de mieux, s'engager comme cuisinier à bord d'un navire de la Compagnie Néerlandaise des Indes.

Intelligent et instruit, notre compatriote ne tarda pas, quelques années plus tard, à remplir les fonctions de subrécargue, puis à être appelé au poste de résident des établissements commerciaux créés par la Compagnie à Firando, au Japon.

Devenu petit à petit cartographe et hydrographe assez remarquable, François Caron, est, en 1640, désigné comme ambassadeur auprès de l'Empereur du Japon à Yeddo. Quatre années auparavant, il avait fait publier à La Haye, sous le titre « Beschrijving van het machtighe Koninkrijk Japon », un intéressant ouvrage illustré.

En 1624, les Hollandais s'étaient emparés de Formose. Mais cette île sauvage demandait encore à être pacifiée. On fit appel à l'énergie de Caron qui fut nommé gouverneur de ce vaste territoire. Notre compatriote construit un fort particulièrement résistant (les ruines de cette forteresse existaient encore il y a quelques années), à l'embouchure du fleuve Tamsui, et eut raison des redoutables « Tche Fouan », ou coupeurs de têtes qui terrorisaient le pays.

En 1644, nous retrouvons Caron comme directeur général

du commerce à Batavia, ville fondée précédemment par un autre compatriote, l'amiral anversois Pierre van den Broeck.

Le confident de Colbert colonise Madagascar.

Quand Richelieu, qui avait la claire conscience de toutes les grandeurs de son pays, voulant jeter les bases du premier empire colonial français, eu montré du doigt le Canada, La Louisiane, Madagascar, le Sénégal et les Indes orientales, il eut dans ce pays une heure d'attente et d'hésitation.

Mais, sous Louis XIV, on vit Colbert réunir autour de lui les représentants de toutes les classes et imposer aux détenteurs de l'activité publique, avec l'autorité qui venait d'une foi profonde, la collaboration et les sacrifices que la richesse acquise doit aux œuvres nouvelles et aux initiatives fécondes.

La France répondit à cet appel. Le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, le commerce, offrirent largement les ressources nécessaires. Le peuple donna son courage et ses bras. Et l'on vit ainsi naître et grandir, en 1664, par le concours de tous, la Compagnie des Indes Orientales, créée pour l'exploitation commerciale des pays situés dans l'Océan Indien et en Extrême-Orient.

La compagnie avait le monopole exclusif de la navigation et du négoce dans les Indes, les mers orientales et du Sud (Pacifique), la concession des terres, ainsi que le droit de seigneurie à Madagascar et dans les îles voisines, à charge d'y propager le christianisme.

Afin de bien disposer le Shah de Perse et le Grand Mogol envers ces entreprises, la compagnie leur envoya des ambassades. Comme les agents secrets de Colbert — ce dernier en entretenait même en Belgique — lui avaient signalé l'intelligente activité déployée par François Caron au profit de la Hollande, le grand ministre français chercha à engager notre compatriote comme directeur général de la Compagnie des Indes Orientales.

Caron se laissa débaucher, devint le confident de Colbert, et partit pour Madagascar dont la colonisation se trouvait encore à ses premiers débuts. Cette énorme île, égale en superficie à la France, la Hollande et la Belgique réunis, avait, s'il faut en croire Delepière, été découverte au XV^e siècle par le Flamand Geeraert De Coninck (ou Leroy).

Au moment où Caron prit possession de ses fonctions, toute l'occupation française se réduisait à l'unique fort Dauphin.

Devant les attaques des indigènes, les quelques rares émigrés européens avaient dû s'enfuir. La nouvelle colonie se trouvait dans le plus grave péril et tout était encore à y créer. Caron explore le pays, promu dès lors « Francia Orientalis » le pacifie, fonde des comptoirs bientôt florissants et met fin aux prévarications de certains fonctionnaires. En 1665 il se voit naturalisé citoyen français.

Surate devient port français.

En 1667 notre compatriote s'embarque sur une flotte, partie de la Rochelle sous le commandement du Marquis de Mondevergue, et débarque à Surate. Là il fonde le premier établissement que les Français aient possédé dans les actuelles Indes Anglaises, établissement qui ne tarde pas à devenir très prospère.

A ce moment de riches chargements exotiques arrivent, grâce à Caron, dans les ports du royaume de France. Le monopole anglais et néerlandais des produits tropicaux semble presque brisé au profit de la nouvelle compagnie. Colbert applaudit. De son côté, Loui XIV tient, en 1671, à honorer tant d'habileté en conférant à notre compatriote le grand cordon de l'ordre de Saint-Michel.

Faveur royale et intrigues.

Le grand cordon fut apporté à Surate par l'amiral de La Haye, parti de la Rochelle en mars 1670 et arrivé dans ce port en septembre 1671, avec l'escadre de Perse. Composée de sept vaisseaux : le *Navarre*, le *Triomphe*, le *Jules*, le *Flamand*, le *Bayonnais*, le *Breton*, la *Diligente*, et de trois flûtes : la *Sultane*, l'*Europe* et l'*Indienne*, cette flotte était destinée à étendre l'empire colonial suivant les suggestions faites par Caron.

La faveur royale accordée à notre compatriote avait suscité d'ardentes jalousies parmi un certain nombre de fonctionnaires français résidant aux Indes. Par l'intermédiaire d'amis se trouvant en France, ces coloniaux s'étaient déjà livrés contre Caron à des intrigues auprès de la Cour de Versailles. A Surate, il se forma immédiatement deux partis, l'un pour, l'autre contre notre Bruxellois.

Ce dernier possédait la confiance de la Haye. Dans une lettre, écrite par l'amiral, le 13 décembre 1671, nous lisons en effet :

« Les Français seuls me font de la peine. Avec l'assistance de M. Caron, — que je trouve très judicieux, éclairé, et qui me paraît parfaitement bien intentionné — je ne douterais pas de réussir presque à coup sûr pour nos établissements, si nous étions secourus dans les besoins des choses nécessaires. »

Le ravitaillement en hommes, armes et munitions laissait en effet à désirer.

Une grave accusation.

Caron avait désigné à l'amiral de la Haye la baie de Trinquemalé comme l'un des points les plus propices à l'établissement d'un poste français dans l'île de Ceylan. L'occupation en fut décidée et l'escadre de Perse quitta Surate, emportant l'amiral et notre compatriote.

D'après certains témoignages, il semblerait qu'à ce moment, Caron se fut laissé gagner par les Hollandais au service desquels il avait débuté dans la carrière. L'officier qui rédigea le journal de bord du navire « *Le Breton* » ne craint pas, dans son rapport, d'accuser notre compatriote de trahison.

Lorsque, le 21 février 1672, l'escadre française rencontra, devant le Cap Comorin, l'escadre hollandaise, forte de douze bâtiments et que la Haye voulut l'attaquer, Caron l'en dissuada. Il lui fit même exécuter, pour l'éviter, une manœuvre qui causa une vive surprise aux officiers de l'escadre française. « Les bâtiments hollandais, écrivait cet officier, tirèrent quelques coups de canon et virèrent de bord deux ou trois fois, faisant manœuvre pour nous joindre et, sur les 11 heures, M. de la Haye, fit mettre pavillon de conseil, où fut résolu de faire la route au S.-S.-E. et S.-E., qui est contre l'ordinaire à cause des courants qui portent toujours au large, ce qui me surprit assez, puisque nos ordres portaient expressément de faire saluer les Hollandais fort ou faible, qu'il fut résolu de faire fausse route pour les éviter, vu même que nous étions beaucoup plus forts, tous nos gens étant en parfaite santé. »

Les Hollandais veulent conserver leur hégémonie à Ceylan.

Lorsque l'escadre française mouilla dans la baie de Trinquemalé, le 21 mars 1672, l'amiral de la Haye, au lieu d'aller la reconnaître seul, emmène Caron avec lui. Car Colbert, qui ne voyait que par les yeux de notre compatriote, avait prescrit

à l'amiral français de se conformer en toutes choses aux avis de son protégé belge.

Ce dernier accompagna également de la Haye lorsque, le 26 mars, il fallut explorer les deux îles de la baie de Trinquemalé afin de déterminer l'emplacement de la future forteresse française à Ceylan.

Mais les Hollandais ne l'entendaient pas de cette oreille. Ce n'est pas sans colère qu'ils voyaient arriver dans l'Inde cette escadre française, signe avant-coureur et non douteux de l'intention des Français de se tailler leur part dans le fructueux commerce de l'Orient.

Or, si depuis trois quarts de siècle, les Hollandais peinaient afin d'évincer les Portugais de l'Océan Indien, ce n'était pas pour partager les profits commerciaux avec une autre puissance.

A Trinquemalé même, ils possédaient une forteresse construite sur un promontoire, de manière à surveiller l'entrée de de la baie et la haute mer, position où les Anglais édifièrent plus tard le fort Frederick. Ce fut de ce dernier point d'appui que les Hollandais dirigèrent leurs coups contre l'entreprise française.

Tout d'abord, ils firent semblant de supposer que l'escadre française n'avait d'autre dessein que de faire à Trinquemalé une courte escale.

Mais, le 16 mai, Ryckloff van Goens, commandant en chef à Ceylan, vint apporter aux arrivants une sommation d'évacuation. C'est alors que l'amiral français, ne se laissant pas intimider, répondit « que cette baie-ci appartenait au roi de Ceylan et que les Hollandais ne pouvaient justifier aucune précédente possession, qu'il s'étonnait fort de la prière qu'il lui faisait de sortir d'un lieu qui maintenant nous appartient par le droit légitime d'une donation que nous a fait le roi de Ceylan qui en est libre et incontestable possesseur ».

Dès lors, les actes d'hostilité se multiplièrent : capture de bâtiments venant apporter des vivres, enlèvement — le 9 juin 1672 — d'un poste français à la pointe Breton.

Comme beaucoup de marins préposés à la construction de la forteresse française tombaient malades et que le ravitaillement était fort difficile, la position de l'amiral devenait de plus en plus difficile.

Une île est baptisée du nom de notre compatriote.

Pendant ce temps Caron, devenu un expérimenté hydrographe, se livrait au sondage du littoral et en établissait les cartes. L'une d'elles, intitulée « Carte de la fameuse baie Le Soleil cy-devant nommée Trinquemalé en grand point », est toujours conservée aux archives du service hydrographique de la marine française à Paris. D'autres cartes furent également dressées par des officiers de l'escadre.

Chose curieuse, le seul nom d'un membre de l'expédition qui apparaît dans la nomenclature géographique, dressée pour la circonstance — fut celui de notre compatriote. Sur trois cartes différentes — qui se trouvent également conservées à Paris — la plus grande île de la baie de Trinquemalé est baptisée d' « île Caron ». Enfin, sur une carte de la même île, le patronyme de notre compatriote se retrouve encore dans « anse Caron ».

L'honneur qui fut réservé au seul Caron de donner son nom à certains points de terres nouvellement occupées est une preuve supplémentaire de l'empire qu'il exerça sur l'esprit de l'Amiral de la Haye.

Pourtant, ce fut notre compatriote qui empêcha l'amiral français d'attaquer les Hollandais à Trinquemalé alors que ces derniers se trouvaient très inférieurs en force. Ce fut encore Caron qui pesa de toute son autorité sur de la Haye pour lui faire renoncer à l'entreprise et lui faire évacuer la baie le 9 juillet 1672.

La France ne devait reprendre pied — très momentanément — à Ceylan qu'en 1752. Il n'est donc peut-être pas défendu de penser que notre compatriote jouait un double jeu; fonctionnaire supérieur de la Compagnie française des Indes, il ménageait ses anciens patrons de la Compagnie néerlandaise. Mais l'on se demande vraiment pour quelles raisons? N'était-il pas arrivé à avoir l'oreille de Louis XIV. Ce cas est particulièrement troublant.

La disculpation d'un échec.

Le 4 juillet 1672, c'est-à-dire au moment où l'escadre royale allait quitter Trinquemalé, Caron, qui se sentait suspecté, écrivit à son protecteur Colbert une lettre fort adroite où

il explique les raisons de l'évacuation, se disculpant en quelque sorte de l'échec de l'entreprise.

Déjà les nombreux ennemis que notre compatriote possédait en France avaient réussi à provoquer son rappel. Mais Caron, persuadé qu'il suffirait de paraître devant Colbert pour confondre ses détracteurs, continuait à se croire invulnérable. Il alla même jusqu'à commettre de compromettantes imprudences.

Louis XIV est mis en défiance.

C'est ainsi qu'après son départ de Ceylan, de la Haye, ayant besoin de cartes marines, s'adressa à Caron qui répondit à l'amiral qu'il avait laissé les siennes à Surate. Or, le 5 septembre 1672, l'amiral étant entré opinément dans la cabine de notre compatriote, « trouva toutes ses cartes qu'il changeait de coffre et qu'il n'avait pas voulu montrer en route, quoique nous en eussions bien besoin ». L'amiral français, qui avait subi pendant si longtemps l'extraordinaire ascendant de notre compatriote, finit par se rendre compte de l'ambiguïté de cette conduite. Il en fit part à Louis XIV, dans une lettre, datée de San Thomé de Coromandel, le 14 septembre 1672 :

« Sire, je crois être obligé de dire à Votre Majesté, ce qui me paraît de la conduite de M. Caron, que tous les Français que j'ai trouvés aux Indes et ceux qui y ont été de son temps ont très fort décrié. M. Caron a toujours eu de grandes connaissances des particularités des affaires des Hollandais dans tout le temps que nous avons été à Ceylan. Cela m'a souvent surpris. Il sait toutes leurs affaires et nouvelles qu'il ne me dit que lorsque je les ai apprises par d'autres voies. »

Naufrage du « Jules ».

L'escadre de Perse, qui s'était égrenée sur la route de retour, dut subir une série de combats malheureux et de naufrages. *Le Jules* — qui transportait un chargement d'or et à bord duquel se trouvait Caron avec sa famille — sombra malheureusement à l'entrée du Tage en mars 1673. Seul un des fils de notre compatriote put échapper au naufrage. Le haut fonctionnaire disgrâcié n'eut donc pas l'occasion d'aller présenter sa défense devant le monarque français.

Un procès à reviser.

Après sa mort — car, s'il avait des ennemis, il conservait cependant des partisans qui croyaient à son innocence — des polémiques s'engagèrent autour du rôle joué par Caron. Ses amis prétendirent qu'il avait été victime d'une jalouse cabale. Il n'est sans doute pas défendu de le croire. C'est pourquoi nous ne nous permettrons pas de prendre parti dans un procès qui attend toujours un définitif verdict.

Que notre compatriote fut, ou non, au cours des dernières années de sa vie, l'instrument de la diplomatie commerciale hollandaise, sa place n'en reste pas moins marquée dans la galerie imposante des expansionnistes belges du passé.